

Toulouse, le 12/05/2025

Thomas KARMANN

Conseiller métropolitain, co-président du groupe Toulouse écologiste et solidaire – Ville & Métropole

Conseiller municipal de Cugnaux, délégué au climat, à la résilience et au projet de maraîchage communal

A l'attention de **Serge JACOB**

Secrétaire général de la Préfecture

Objet : Opportunité d'élaboration d'une charte de l'environnement pour l'aéroport Toulouse-Francazal

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture,

Je me permets de vous solliciter à la suite de la dernière commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Francazal.

Lors de cette commission, nous avons pu aborder l'opportunité d'élaboration d'une charte de l'environnement pour l'aéroport Toulouse-Francazal. Cette demande était à l'initiative des associations membres de la CCE. Durant la réunion, j'ai eu l'occasion d'exprimer mon soutien à cette démarche qui permettrait de poursuivre le travail de la CCE autour d'un document cadre co-construit avec tous les acteurs. Même si cela n'a pas été retranscrit ainsi dans le procès-verbal, je réitère cette position favorable à l'élaboration d'une charte de l'environnement pour l'aéroport Toulouse-Francazal.

J'ai bien reçu l'invitation concernant la réunion de travail du 26 février 2025, mais je n'ai pas pu m'y rendre. Je reste dans l'attente du compte-rendu et des aboutissements de ce premier temps de travail.

Je souhaite par le présent courrier renouveler formellement la demande de création d'une charte de l'environnement. En effet, je suis convaincu que ce document permettra de mieux appréhender certains enjeux liés aux nuisances issues du site de Francazal (essais moteurs notamment) mais également de valoriser le travail déjà mené par l'armée de l'air, l'exploitant et les usagers du secteur aéroportuaire.

De plus, les évolutions envisagées du site de Francazal avec l'accueil du technocampus hydrogène de la Région Occitanie et du campus des mobilités du futur de Toulouse Métropole, voire le développement de l'aviation d'affaires, ont vocation à ouvrir davantage la zone aéroportuaire à l'accueil de public mais également d'ouvrir l'aéroport vers les villes environnantes, Cugnaux en premier lieu. Dans le cadre de ces évolutions à venir, il semble nécessaire de construire cette charte de l'environnement afin d'instaurer un dialogue entre les acteurs qui sera complémentaire de la commission consultative de l'environnement.

Il s'agit là d'une opportunité de renforcer le dialogue et la transparence, d'assurer la protection de la santé et du cadre de vie des riverains, de renforcer l'engagement environnemental de l'exploitant de

l'aérodrome, des entreprises hébergées et des usagers. Il est à noter que l'aérodrome de Toulouse-Lasbordes a été doté d'une charte de qualité de l'environnement dès 2004. A l'aéroport de Toulouse-Blagnac, des dispositifs sont également en place ou sur le point d'être déployés pour maîtriser les nuisances sonores. Dans un souci d'équité et de protection de l'ensemble des populations impactées par les nuisances sonores, l'aéroport de Francazal doit faire l'objet de mesures similaires.

La création de cette charte devra bien sûr prendre en compte les spécificités de l'aéroport de Toulouse-Francazal qui présente des activités variées et un nombre de vols moins important que les autres aéroports de la métropole. L'armée de l'air aura un rôle important à jouer dans l'élaboration cette charte qui ne devra pas contraindre les capacités d'actions et de formation dont elle dispose actuellement. Cela n'est nullement antinomique, comme l'a prouvé l'adoption de la Charte de gestion des nuisances sonores de l'aéroport de Pau-Pyrénées dès 2004 (et reconduite en 2024), concernant aussi bien l'aviation civile que militaire.

L'aéroport de Toulouse-Francazal joue un rôle économique particulier au sein de la région et a vocation à se développer largement dans les années à venir en devenant une zone d'emplois clé de la métropole. Toutefois, son positionnement dans le tissu urbain dense occasionne par nature des nuisances sonores et environnementales.

La charte de l'environnement proposée permettra une réflexion globale par l'ensemble des acteurs, civils et militaires, induisant une recherche de nouvelles pratiques et la recherche du meilleur équilibre entre les activités aéronautiques et le respect de l'environnement et des riverains.

Je vous remercie par avance pour l'attention portée à cette demande et vous prie d'accepter l'assurance de mes salutations distinguées,

Thomas KARMANN

